



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2023

Rapport de jury - CAFFA session 2023

Rapport de jury - CAFFA Session 2023

Table des matières

1. Cadre réglementaire	p2
a. Organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)	p2
b. Le référentiel des compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs	p2
c. Missions des formateurs dans le premier et le second degré	p2
2. Calendrier CAFFA session 2023	p3
3. Arrêté de composition du jury	p4
4. Résultats de la session 2023	
a. Admissibilité	p5
b. Admission	p6
5. Accompagnement et formation associés au CAFFA	
a. Préparation à l'admissibilité	p7
b. Préparation à l'admission	p7

1. Cadre réglementaire

a. Organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)

Textes de référence

Organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (BO 23 juillet 2015) :

[Arrêté du 20 juillet 2015](#)

[Circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015](#)

Textes de référence / CAFFA :

[Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015](#) relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique

[Décret n° 2015-884 du 20 juillet 2015](#) relatif à la fonction de formateur académique exercée par des personnels enseignants ou d'éducation du second degré

b. Le référentiel des compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

Textes de référence

Référentiel de compétences professionnelles du formateur (BO du 23 juillet 2015) :

[Référentiel de compétences professionnelles du formateur \(annexe 1\)](#)

[Synthèse des compétences du candidat / CAFFA / CAFIPEMF \(annexe 2\)](#)

c. Missions des formateurs dans le premier et le second degré

Textes de référence

[Décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008](#) relatif aux obligations de service et missions des personnels enseignants du premier degré

[Décret n° 2015-883 du 20 juillet 2015](#) relatif à la fonction de maître formateur et de conseiller pédagogique dans le premier degré et portant modification du décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré

[Mission des formateurs des premier et second degrés](#) (circulaire n° 2016-148 du 18 octobre 2016)

[Missions des professeurs conseillers pédagogiques contribuant à la formation des enseignants stagiaires dans les établissements scolaires du second degré](#) (circulaire n° 2010-103 du 13 juillet 2010)

2. CALENDRIER CAFFA SESSION 2023

Réunion d'information des candidats	Le lundi 19 septembre 2022 à partir de 17h30 en visioconférence Le lien sera communiqué ultérieurement sur le site de l'académie
Inscription	1^{ère} étape - inscription en ligne : du jeudi 1er septembre 2022 à 12h00 au lundi 26 septembre 2022 à minuit à l'adresse suivante : https://extranet.ac-dijon.fr/diplome/
	2^{ème} étape - validation de l'inscription : envoi de la confirmation d'inscription et pièces demandées par voie postale en recommandé ou lettre suivie au plus tard le mardi 27 septembre 2022 , le cachet de la poste faisant foi.
ADMISSIBILITÉ	
Dépôt du rapport d'activité → rapport d'activité en 1 exemplaire papier + rapports d'évaluation (administrative et pédagogique) et une version dématérialisée sous clé USB à mettre sous enveloppe avec vos nom et prénom	Au plus tard le vendredi 06 janvier 2023 (Envoi en recommandé ou lettre suivie, le cachet de la poste faisant foi) Et par voie dématérialisée par courriel à l'adresse suivante : ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr
Épreuve d'admissibilité	Du lundi 23 janvier au vendredi 03 février 2023 Durée : 45 minutes par candidat (15 minutes d'exposé suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury)
Délibération du jury d'admissibilité	Le vendredi 03 février 2023 au plus tard
Résultats d'admissibilité	Publication sur le site www.ac-dijon.fr courant semaine du lundi 06 au vendredi 10 février 2023. Possibilité de transmission de la grille d'évaluation à la demande du candidat par courriel à l'adresse suivante : ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr
ADMISSION	
Transmission du choix pour l'épreuve de pratique professionnelle (analyse de pratique ou animation d'une action de formation)	Au plus tard le lundi 14 novembre 2022 Possibilité de modification du choix de l'épreuve à la demande du candidat par courriel à l'adresse suivante : ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr
Dépôt du mémoire → 1 exemplaire papier et une version dématérialisée sous clé USB à mettre sous enveloppe avec vos nom et prénom	Au plus tard le lundi 06 mars 2023 (Envoi en recommandé ou lettre suivie, le cachet de la poste faisant foi) Et par voie dématérialisée par courriel à l'adresse suivante : ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr

Épreuves d'admission	1^{ère} épreuve : Épreuve de pratique professionnelle (examineurs) Période : du mardi 03 janvier au vendredi 24 février 2023 Durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien par candidat
	2^{ème} épreuve : Soutenance du mémoire professionnel (jury) Période : du lundi 27 mars au vendredi 07 avril 2023 Durée : 45 minutes par candidat (dont 30 minutes d'entretien)
Délibération du jury d'admission	Le vendredi 07 avril 2023 au plus tard
Résultats d'admission	Publication sur le site www.ac-dijon.fr courant semaine du lundi 11 au vendredi 14 avril 2023. Possibilité de transmission des grilles d'évaluation à la demande du candidat par courriel à l'adresse suivante : ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr

3. Arrêté de composition du jury

Publié chaque année sur la page consacrée à l'information sur la certification CAFFA accessible ici : <https://www.ac-dijon.fr/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur-academique-caffa-121666>

La constitution du jury est consultable à partir de l'arrêté téléchargeable via le lien suivant : <https://www.ac-dijon.fr/media/36427/download>

4. Résultats de la session 2023

a. Admissibilité

11 candidats ont présenté l'admissibilité

8 ont été déclarés admissibles ou **Taux d'admissibilité de 72,7%**.

Rapport d'activité	Capacité se présenter en dégageant les lignes de force de son parcours	TS	I	I	TS	I	I	S	TS	TS	S	S
	Capacité à s'adapter à une diversité de publics, à des contextes scolaires et éducatifs variés	TS	I	I	TS	S	S	S	TS	TS	TS	TS
	Implication dans la vie de sa discipline ou spécialité dans des projets éducatifs (établissement, district, bassin de formation)	TS	S	S	TS	TS	TS	TS	TS	TS	TS	TS
	Participation à des actions de formation et intérêt pour la formation	TS	I	I	TS	S	S	TS	TS	TS	TS	TS
	Qualité formelle du rapport	TS	S	I	TS	I	I	TS	TS	S	S	S
Entretien	Motivation du candidat à devenir formateur	TS	I	I	TS	S	S	TS	TS	TS	TS	TS
	Expertise professionnelle, réflexe didactique, pédagogique et éducatif	S	TI	I	TS	I	I	S	TS	TS	S	S
	Capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation	S	I	S	TS	S	S	TS	S	TS	TS	TS
	Capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques	I	TI	I	TS	I	I	TS	TS	S	S	S
	Investissement dans le projet d'établissement (projet(s) éducatif(s))	S	S	S	TS	TS	S	TS	TS	TS	TS	TS
Intégration du numérique	Connaissance de l'environnement social et culturel de l'établissement	S	S	S	TS	TS	S	S	TS	TS	TS	TS
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Bilan	Penser, concevoir, élaborer (présenter son parcours, en dégageant les lignes fortes)	S	I	I	TS	S	S	S	TS	TS	TS	S
	Mettre en œuvre, animer, communiquer (capacité à s'adapter)	S	S	S	TS	TS	S	TS	TS	TS	TS	TS
	Accompagner (s'impliquer dans des actions ou des projets)	TS	I	I	TS	S	S	TS	TS	TS	TS	TS
	Observer, analyser, évaluer (être dans une posture réflexive)	S	I	I	TS	I	S	TS	TS	TS	S	S
Décision du jury	Admissible	Non-admissib	Non-admissible	Admissible	Non-admissible	Admissible						

Le jury tient à souligner la qualité des écrits qui ont été réalisés par les candidats. Les candidats ayant débuté un premier travail de veille scientifique avec une bibliographie adaptée ont su mieux appréhender l'épreuve, avec une bonne connaissance du référentiel de compétences du formateur académique (lien ?).

De façon générale, le jury a apprécié les candidats qui abordent l'épreuve avec une prise de recul et une posture réflexive où les compétences d'un futur formateur académiques sont perceptibles où bien envisagées par le candidat (même sans expérience de formation). Les candidats en capacité de transférer des compétences souvent disciplinaires dans un contexte tout autre font déjà preuve de la projection attendue dans la fonction de formateur académique.

Les candidats n'ayant pas été admissibles ont été pour la plupart, en difficulté sur les points suivants :

Dans le rapport d'activités :

- Capacité à **se présenter en dégageant les lignes de force de son parcours** ;
- Capacité à **s'adapter à une diversité de publics, à des contextes scolaires et éducatifs variés** ;
- Capacité à **mettre en évidence dans leur évolution professionnelle l'apport de leur participation à des actions de formation et l'intérêt porté à la formation**.

Dans l'entretien :

- **Définir, illustrer la motivation à devenir formateur académique** ;

- Faire **des liens entre leur expertise didactique et les compétences à développer** pour un futur formateur académique ;
- Prendre du **recul en analysant sa pratique et la mettre en perspective pour se projeter dans le développement des compétences** d'un futur formateur académique.

b. Admission

12 candidats ont présenté l'admission au CAFFA

10 candidats ont été admis ou **Taux d'admission à 83%**

ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE	ANALYSE DE PRATIQUE (action de formation)	Traitement problématique	S	S	TS	TS	S	TS	I	TS	I	S
		Ancrage cadre de réf et contexte d'exercice	S	S	TS	TS	S	TS	I	TS	S	S
		Capacité à accompagner un collectif pro	S	TS	TS	TS	S	TS	I	TS	TS	TS
		Qualité de l'animation et des interactions	S	TS	TS	TS	S	S	S	TS	S	TS
		Utilité des supports et outils mobilisés	S	TS	TS	TS	S	TS	S	S	S	TS
	ENTRETIEN AVEC LE JURY	Analyse distanciée action formation	S	S	TS	TS	S	TS	I	TS	TS	S
		Justification choix opérés	S	TS	TS	TS	S	TS	S	S	TS	S
		Inscription de l'action de formation dans le dossier	S	TS	TS	TS	S	TS	S	TS	TS	TS
		Écoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange pro	S	S	TS	TS	S	TS	I	TS	TS	TS
	MÉMOIRE PROFESSIONNEL	MÉMOIRE	Qualité questionnement et hypothèses envisagées	TS	S	S	TS	I	S	I	I	TS
Qualité formelle du mémoire			TS	TS	S	TS	I	I	TS	S	TS	TS
Méthodo précise et rigoureuse, étayée par réf théoriques			TS	S	S	TS	I	TS	S	S	S	TS
Intérêt dispositif expérimenté			TS	S	S	S	S	S	I	S	TS	S
Traitement, analyse et interprétation données recueillies			TS	S	TS	S	I	S	S	I	TS	S
SOUTENANCE		Qualité communication	TS	TS	TS	TS	S	TS	S	S	TS	S
		Analyse distanciée du travail	TS	S	TS	TS	S	I	I	S	TS	S
		Écoute, sens du dialogue et controverse pro	TS	TS	TS	TS	S	S	I	S	TS	S
		Mise en perspective, projection métier formateur	TS	TS	S	TS	I	S	I	S	TS	S
		Qualité et pertinence de l'usage du numérique										

Choix des épreuves de pratique professionnelle :

Analyse de pratique : 2 candidats (1 admis)

Animation d'une action de formation : 10 candidats (9 admis)

(pour éviter toute rupture d'anonymat les éléments pour les candidats ayant choisi l'EPP : visite conseil, ont été retirés).

Le jury remarque que la qualité des mémoires s'améliore chaque année. Certains restent cependant en deçà des attentes. La **préparation du mémoire** requiert un travail important, il est **d'autant plus nourri et abouti lorsque les candidats se font accompagner** par les formateurs expérimentés mis à leur disposition.

Le jury souligne qu'**une longue expérience de conduite de formation ne vaut pas quitus pour la certification**, et met en avant que nombre de candidats admis ont une expérience de

formateur/tuteur très courte voire naissante, mais, ces candidats font preuve d'une réelle capacité à se projeter, à faire des propositions en s'appuyant sur des hypothèses bien construites, et étayées par des lectures sourcées et adaptées.

L'entretien doit être envisagé comme un prolongement du mémoire dont le jury a pris connaissance avec attention en amont.

Le jury apprécie lorsque les **candidats acceptent et entrent dans le dialogue**, en prenant une **posture réflexive** propice à la prise de distance et à la construction d'hypothèses.

Les candidats n'ayant pas été admis n'ont pas su clairement (tant dans les mémoires que dans les deux sous-épreuves) :

- Analyser leur action ;
- Transférer leur expertise et compétences professionnelles au-delà de leur seul champ disciplinaire ;
- Prendre suffisamment de recul pour rentrer dans une posture réflexive nécessaire pour un formateur académique ;
- Être à l'écoute du jury en acceptant de prendre en considération un autre point de vue ;
- Se projeter dans les missions d'un formateur académique.

5. Accompagnement et formation associés au CAFFA

a. Préparation à l'admissibilité

4 journées de 6h

- Mardi 18 octobre
Mise en perspective du parcours et accompagnement à la rédaction du rapport d'activité par Sandrine Douru - INSPE
- Lundi 14 novembre
Structure de l'exposé pour l'oral et questionnement autour des missions du formateur par Sandrine Douru - INSPE
- Mercredi 14 décembre
Préparation de l'oral d'admissibilité (articulation avec le RA) par Sandrine Douru - INSPE
- Vendredi 16 juin
Introduction au mémoire par Lucie Corbin – INSPE

b. Préparation à l'admission

4 journées de 6h

- Jeudi 13 octobre
Préparation à la rédaction du mémoire par Lucie Corbin - INSPE
- Jeudi 10 novembre
L'entretien conseil et son analyse par Florence Poupon - INSPE
- Jeudi 8 décembre
L'analyse de formation par Etienne Boggio – INSPE
- Jeudi 19 janvier
Préparation à la soutenance du mémoire et à la controverse professionnelle par Lucie Corbin et Etienne Boggio - INSPE